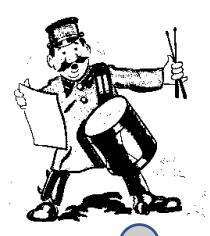
Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal N° 198 – DÉCEMBRE 2022

Party l'équipe municipale vous souhaite de très belles et douces fêtes de fin d'année



À LA UNE :

★ Dimanche 11 décembre : le marché de Noël et le feu d'artifice à l'honneur!

★ Le Père Noël passera pour tout le monde à Faux!



LE MOT DU MAIRE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4 à 8
INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE	8
NOS HABITANTS	8
INFORMATIONS IMPORTANTES	9
AGENDA 30	10 à 11
INFORMATION DU MOIS	12
INFORMATIONS DIVERSES	13 à 18
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	19
LA VIE ASSOCIATIVE	20 à 27
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	28 à 30
PERMANENCES DES ORGANISMES	31
Liste des commerçants, artisans et professions libérales	32
Mémento des numéros utiles et messes	33

<u>Rédaction</u>: Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Audrey TRIOLET.

<u>Tirages</u>: Mairie de FAUX

<u>Distribution</u>: Les Élus



LE MOT DU MAIRE

Mesdames et messieurs, chers administrés,

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Nous arrivons bientôt à mi-mandat et la conjoncture reste difficile. Après la crise sanitaire qui n'a toujours pas touché à sa fin, nous subissons les différents facteurs d'une crise économique et sociale, par laquelle un certain nombre d'entre nous vont être fortement impactés.

Face à tous ces événements nous nous devons d'être particulièrement vigilants sur la gestion de notre commune afin de ne pas rajouter des charges supplémentaires aux administrés de la commune, et de ne pas amplifier vos difficultés.

A ce titre, un travail approfondi est en cours par l'ensemble des élus visant à réduire fortement notre consommation électrique, notamment sur l'éclairage public en termes de durée et de points d'éclairage. Nous aurons également une attention particulière à l'utilisation des installations communales.

En dépit de toutes ces contraintes, nous souhaitons continuer à conforter les services de proximité auprès de nos habitants.

A ce titre nous œuvrons pour permettre l'installation du boulanger candidat à la reprise de la boulangerie qui a été fermée, pour laquelle le propriétaire a émis un refus de location.

En ce qui concerne l'avancement des chantiers,

- Malgré les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, le local médical devrait être opérationnel au début de l'année 2023.
- Le dossier de création de la halle avance et on peut envisager un démarrage des travaux avant l'été 2023.
 - L'acte d'achat par la commune de la maison appartenant à la famille Hamadi a pu se concrétiser le 30 novembre 2022, grâce à l'appui technique de l'établissement public foncier.
 - Les travaux de modernisation de l'éclairage au stade municipal ont démarré et vont se poursuivre sur le premier trimestre.
 - Après un travail important du comité de pilotage, le dossier de l'agenda 30 doit être présenté pour labellisation le 06 décembre 2023. Cet agenda 30 s'inscrit en prolongement de l'agenda 21 pour lequel la commune avait été labellisée « Notre village Terre D'avenir »

Par ailleurs, la commune doit rester ce lieu de partage et de convivialité que nous connaissons, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons continuer à accompagner le Père Noël en cette fin d'année, pour nos enfants scolarisés en primaire, pour nos aînés et pour le personnel communal qui œuvre à votre service et au service de vos enfants. Vous pourrez voir les dates prévues sur ce bulletin ainsi que la date des vœux à la population, que nous souhaitons reprendre cette année.

La commune a voulu être partenaire de l'association des parents d'élèves lors du marché de Noël, en organisant des feux d'artifice en clôture de la journée.

Je profite de cette édition pour souhaiter réussite pour leur avenir professionnel : à Audrey et Aurélie qui nous quittent cette fin d'année et souhaiter la bienvenue à Meggane et Amélie qui nous rejoignent.

Une pensée particulière à Marie-Hélène MARTINELLO et son compagnon Ludovic ROYAU ainsi qu'à Agnès GRANICZNY suite au terrible sinistre qu'ils ont subi ; l'ensemble de l'équipe municipale leur apporte tout son soutien.

Encore une fois, dans ces moments très perturbés, et difficiles pour nombre d'entre nous, sachons être solidaires et attentifs aux difficultés des autres, sachons prendre soin de nos proches.

Je vous souhaite à tous les meilleures fêtes possible pour cette fin d'année. Comme l'a dit l'abbé Pierre : « Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière ».

Alors compensons nos économies d'électricité par nos sourires et il continuera à faire bon vivre dans notre commune! Merci à vous pour vos sourires, je vous offre le mien avec plaisir pour cette nouvelle année.



CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le vingt et un septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absente excusée: HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 20/07/2022 est validé par 14 voix. Le compte-rendu du 07/09/2022 est validé par 14 voix.

Ordre du jour :

- 1) Institution de la taxe d'aménagement,
- 2) RPQS 2021 de l'assainissement collectif,
- 3) Avenant à la convention CCBHAP,
- 4) RPQS 2021 du SMAEP COTEAUX POURPRES,
- 5) Validation de devis,
- 6) Avenant au marché « aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant ».

Informations diverses

1) <u>Institution de la taxe d'aménagement</u>:

La taxe d'aménagement, instituée depuis le 1er mars 2012 par la loi de finances rectificative pour 2010, est applicable notamment à toutes les opérations d'aménagement, de construction (par exemple les abris de jardin d'une surface supérieure à 5 m²), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Certains espaces sont exclus de la surface habitable : combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs, vérandas, locaux communs, dépendances, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre.

Le taux fixé par la collectivité territoriale est composé de deux parts (communale ou intercommunale et départementale), chaque part étant instaurée par délibération du conseil municipal et du conseil départemental.

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :

(surface taxable x valeur forfaitaire x taux communal ou intercommunal) + (surface taxable x valeur forfaitaire x taux départemental). Le département applique la taxe d'aménagement avec un taux de 1%.(montant maximum 2,5%)

La commune n'a pour le moment pas institué cette taxe.

Après discussion sur l'intérêt de cette taxe pour les finances de la commune, sur la nécessité de financer les aménagements de voirie, souvent couteux, rendus nécessaires par les nouvelles constructions l'ensemble des élus est conscient de l'intérêt de cette ressource. Mais au vu de la situation actuelle il est proposé de ne pas instaurer cette taxe pour l'année 2023. Son instauration sera réétudiée pour 2024.

Le conseil municipal décide de ne pas instituer cette taxe par 14 voix.

2) RPQS 2021 de l'assainissement collectif:

M. le maire donne lecture du RPQS 2021 de l'assainissement collectif. Il est consultable en mairie sur simple demande.

Il fait remarquer la qualité du travail effectué par les employés communaux du suivi des analyses d'eau résiduelle à l'entretien de toute la station. Cela représente 123 heures par an.

Il reste toujours 14 raccordements à concrétiser dont 2 qui appartiennent à la mairie.

Un apport de 4540 m3 a été comptabilisé en 2021 soit 12,5m3 par jour.

Le conseil prend acte de ce rapport 2021

3) Avenant à la convention CCBHAP,

Nous avions une convention avec « Castidrôle » sur Castillonnès pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

(ALSH), convention reprise par la CCBHAP suite à sa création.

La Communauté de Communes Bastides en Haut-Agenais Périgord propose d'élargir la convention de partenariat

à tous les ALSH de son territoire.

Pour les enfants concernés il n'y aura pas de changement ni de fonctionnement, ni de tarif.

Le conseil municipal valide cet avenant par 14 voix.

4) RPQS 2021 du SMAEP COTEAUX POURPRES

Comme pour le RPQS de l'assainissement ce document est consultable en mairie.

Mr DUMON, délégué de la commune auprès du SMAEP COTEAUX POURPRES, présente aux élus les principales données de ce document de 70 pages.

34475 abonnés pour 66789 habitants et 1889 kms de réseaux

5 261 461 m3 d'eau ont été prélevés avec un rendement de 76%.

Le pourcentage de renouvellement du réseau s'établit à 0.92% et 3 145 000 euros ont été investis.

Consommation movenne de 109 m3/ abonné (avec des consommateurs non domestiques)

Les ressources ont bien résisté cet été. Des points réguliers ont lieu entre préfecture, concessionnaires et le SMDE24 permettant la surveillance de l'état de la ressource en eau.

Le conseil prend acte de ce rapport 2021

5) Validation de devis

- Le plancher du salon de coiffure se désagrège par endroits sous l'effet de l'humidité, malgré la pose d'aérations : un devis a été demandé pour déposer l'ancien plancher et le remplacer par des plaques d'aggloméré marine.

Montant des travaux 3 968.94 € HT soit 4 762.73 € TTC.

Cette solution permet de réduire la fermeture du salon à 15 jours. Les élus s'interrogent sur la durabilité de cette technique.

Un avis autre sera demandé sur la technique choisie.

La validation du devis est donc repoussée.

- Remplacement de l'horloge mère endommagée par la foudre.

Montant des travaux 1 230.00 € HT soit 1 476.00 € TTC

La déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance, une franchise de 250 € est applicable.

Une vétusté sera également appliquée en fonction de l'ancienneté du bien concerné.

Le conseil valide le devis de remplacement de l'horloge mère pour 1230€ HT par 14 voix

6) Avenant au marché «aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant»

Pour tenir compte de travaux non prévus des modifications doivent être apportées au marché public d'origine et un avenant n°1 doit être validé :

Lot n°1 Démolition / Gros œuvre / VRD attribué aux ETS BAZZOLI	Travaux complémentaires à valider par le conseil municipal :	Avenant n° 1
Montant du Marché Initial Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 32 433.88 € Montant TTC : 38 920.66 €	Percement pour coffret EDF avec lissage du support en fond de trou : + 245 € HT Rebouchage intérieur pour les anciennes poutres et divers trous dans la pierre, y compris gobetis léger pour accroche poussière des façades intérieures : + 660 € HT	Nouveau montant du marché public Taux de la TVA : 20 % Montant HT : 33 338.88 € Montant TTC : 40 006.66 €
	Soit un montant total de : + 905.00 € HT + 1086.00 € TTC	

Le conseil valide l'avenant au marché pour 905 € HT par 14 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- <u>Désignation d'un correspondant incendie et secours (compétence du maire désignation qui n'a pas à être faite par délibération)</u> : Mrs DUMON et MAHIEU sont désignés comme correspondants
- <u>Instruction urbanisme par la CAB étude de la convention</u> :

Les services de l'état ne font plus le travail d'instruction nécessaire à l'étude des documents d'urbanisme. Une convention a été réalisée avec le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Bergerac (CAB) pour un coût de rémunération à l'acte selon le barème en fonction des types des dossiers.

FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

Pour 2022 cette contribution passe de 611€ à 671€ pour la commune.

De 15885 € à 16774 € pour la CCPSP

- <u>Fixation de la réunion de travail commission EP (nouvelle donne) à prévoir rapidement pour validation convention au conseil municipal du 19 octobre 2022</u> :

La réunion est programmée le 13 octobre 2022 à la suite de la première réunion avec Mme AUROUX architecte pour le projet de la halle.

- Tuiles du pôle médical :

Un particulier habitant de la commune est intéressé pour récupérer les quelques tuiles plates en bon état (une cinquantaine) de l'ancienne bibliothèque. Le conseil propose un tarif de 50cts la tuile au bénéfice de la coopérative scolaire.

Fin du conseil: 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne (arrivée à 20h50), LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absente représentée : DORLEAC Bernadette Absent excusé : FORGERON Jérôme,

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance. Le compte-rendu du 21/09/2022 est validé par 13 voix.

Ordre du jour :

- 1) Convention cadre modernisation du parc d'éclairage public avec le SDE 24,
- 2) Projet de convention de prestation de service des autorisations du droit du sol avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- 3) Validation du programme « Agenda 30 »,
- 4) Projet construction d'une Halle et des abords,
- 5) Convention d'adhésion Devis archivages CDG 24.
- 6) Travaux du salon de coiffure,
- 7) Travaux de voirie 2022 Travaux complémentaires

Informations diverses

1) Convention cadre modernisation du parc d'éclairage public avec le SDE 24 :

Mr BERNARD Christophe présente les propositions de la commission :

- pour les 35 luminaires identifiés comme vétustes par le SDE24, la commission, pour éviter des frais supplémentaires envisagerait éventuellement la suppression de certains luminaires, et le remplacement des restants par des luminaires équipés de LED (pour 1900€ par luminaire). Une étude approfondie sur le terrain va être effectuée.
- coupure de 23h à 6h sauf sur les carrefours où ne serait mis en place qu'un abaissement de luminosité si cela est techniquement possible. Une autre possibilité est de réduire la luminosité partout où les luminaires le permettent, en particulier sur le centre bourg. Ces choix seront à discuter avec le responsable du SDE24, en fonction de leurs possibilités techniques. La date butoir de signature de la convention avec le SDE24 est fixée au 30/06/2023.

Des équipes d'élus sont à constituer pour effectuer les repérages permettant de traiter tous les secteurs en même temps. Si un besoin d'éclairage non prévu apparait il pourra aussi être envisagé de le créer.

Un document sur les « fausses idées » sera envoyé aux élus.

L'éclairage de la place du foirail et du boulodrome doit être revu pour un fonctionnement plus maitrisé.

Le conseil municipal valide le principe de la signature de cette convention par 14 voix. Il précise que sa signature nécessite que le travail de terrain avec le SDE24 soit réalisé et que le cadre de la convention soit défini.

2) <u>Projet de convention de prestation de service des autorisations du droit du sol avec la Communauté d'Agglomération</u> Bergeracoise :

Pour répondre aux difficultés de traitements des documents d'urbanisme par la DDT, la CCPSP et la CAB ont élaboré une convention qui permettra au service urbanisme de la CAB d'effectuer ce travail. Chaque commune doit choisir si elle signe cette convention, ce n'est pas une obligation. La signature se fait directement avec la CAB.

Le coût global serait de 3500 à 4500 € pour FAUX sur la base de 70 à 80 dossiers par an (PC, DP, CU..).

Mr le maire fait remarquer que les dossiers sont suivis actuellement par le secrétariat. La convention permettrait de récupérer un temps de travail important pour nos secrétaires. La convention peut être dénoncée à tout moment avec un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal valide la signature de la convention de prestation de service des autorisations du droit du sol avec la CAB par 14 voix

3) Validation du programme «Agenda 30» :

Il est rappelé l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local «Notre Village, Terre d'Avenir».

Suite à l'évaluation effectuée le 14 octobre 2020, par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est présentée au Conseil Municipal avant son vote.

Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le programme d'actions validé par le comité de pilotage Agenda 30 est présenté par Mr le maire.

Il comprend de nombreuses propositions qui feront chacune l'objet d'une fiche reprenant l'action, ses objectifs, l'année prévue de réalisation, le coût, les partenaires ...

Le conseil municipal valide le programme d'actions de l'agenda 30 par 14 voix.

4) Projet construction d'une Halle et des abords :

Mr BERNARD Christophe présente le compte rendu de la réunion de travail de la commission travaux du 13/10/2022 consacrée à la construction de la halle, en présence de Mme AUROUX architecte. La commission propose, en accord avec Mme AUROUX :

- de décaler la halle vers la rue de la poste (dégager un espace libre plus important)
- que le sol soit continu et sans obstacle entre la halle et la place du foirail
- d'étudier la possibilité de fermer la halle par un système rigide ou souple
- que le local prévu devienne une annexe de la halle permettant de stocker tables chaises matériel avec une zone frigo évier buvette. Ce local d'environ 25 m² doit donc être rapproché de la halle.
- la structure de la halle sera en bois noble (chêne) si possible local

Le lancement du marché et le dépouillement des plis doivent avoir lieu avant fin décembre pour conserver le bénéfice d'une subvention LEADER (EUROPE).

Le conseil municipal valide les propositions de la commission travaux pour la halle par 14 voix.

5) Convention d'adhésion - Devis archivages CDG 24:

Le Centre de Gestion, dans le cadre de ses missions facultatives, ouvre aux collectivités locales qui en font la demande un service d'aide à la gestion des archives

Type de prestation:

Le tri pièce à pièce des dossiers afin d'éliminer doubles, brouillons, etc.

- L'élimination des dossiers périmés (factures, pièces annexes de l'état civil, etc.)
- La rédaction de bordereaux d'élimination, contrôlés et signés par la directrice des Archives Départementales.
- Le classement des archives selon le cadre de classement des archives communales de 1926
- La cotation des dossiers et la rédaction d'un inventaire détaillé des archives, remis sous format papier et sous format informatique afin de pouvoir le compléter régulièrement.
- La rédaction d'un rapport d'intervention
- La formation du personnel

Métrage linéaire à traiter : 47 mètres linéaires environ

Nombre d'heures d'interventions : 192 heures (déplacements compris) soit 24 jours

Tarif horaire de la prestation : 45 euros

Soit un devis pour cette prestation d'un montant de 192 heures x 45 euros = 8640 euros TTC

Suite à une question Mr le maire précise que les documents ne sont pas numérisés. Seul un inventaire global existera sous forme numérique et pourra être complété par la suite par les secrétaires.

Le conseil valide le devis de 8640 € par 14 voix

6) Travaux du salon de coiffure

M. le Maire présente le devis de l'entreprise A2S reçu ce jour. Il porte sur la réfection complète du sol du salon de coiffure avec une dalle béton de 13 cm d'épaisseur environ pour un montant de 8 724.26 € TTC contre 4762,73 TTC € pour une réfection précédemment envisagée avec des dalles d'aggloméré marine. Les élus privilégient la solution du béton qui est plus pérenne.

La durée de chantier plus longue dans le cas du béton nécessite d'engager des discussions avec la coiffeuse pour les dates de fermeture et avec l'entreprise A2S pour gérer au plus court les durées de travaux. Mr le maire est chargé de ces discussions. Une remise sur la location pourra être proposée.

Le conseil valide le devis de 8 724.26 € TTC par 14 voix sous réserve de l'accord de la locataire et de l'engagement de l'entreprise A2S sur les délais de chantier.

7) <u>Travaux de voirie 2022 – Travaux complémentaires</u>

Nous avons reçu un devis pour des travaux complémentaires sur le chemin rural du plantier pour un montant de HT 829.50 € soit pour un montant de 995.40 € TTC

Le conseil valide le devis de 995,40 € TTC par 14 voix

INFORMATIONS DIVERSES:

- arbre de Noël :

Envisagé initialement le samedi 17 Décembre après-midi, il est étudié de le regrouper avec le spectacle de l'école le 12 Décembre

- marché de Noël et fête de l'APE :

La Saint Nicolas aura lieu le 10 décembre avec un repas de l'APE à midi. La municipalité propose de tirer les feux d'artifice (interdits le 15 août en raison de la sécheresse) L'horaire envisagé est entre 19h et 19h 30. Mr le maire se renseigne pour voir si l'entreprise peut intervenir plus tôt vers 18h30

réunion programmée :

Commission associations pour le 2 décembre

- <u>Noël des sala</u>riés :

Le 17 décembre à 11h

- vœux du maire :

Le dimanche 8 janvier 2023 à 11h

- vente du piano :

Suite à une proposition d'achat à 150€ le conseil municipal valide la vente du piano de cuisine à l'unanimité.

- ramassage des noix :

Il aura lieu le samedi 5 novembre. Les noix seront vendues à 2€ le kg par sacs de 5 kgs au bénéfice de la coopérative scolaire.

Fin du conseil: 23h27

INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	
	14h00 – 17h30	14h00 – 17h30	14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 - 12h00
AGENCE	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00	
POSTALE	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

NOS HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

Mme PROFFIT & Mr DUBOS au Plantier

Mme Marie-Jeanne BOISSERIE à la Robertie



Mr Jean-Pierre STEYAERT, décédé le 08 novembre 2022.

Toutes nos condoléances à la famille

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...

INFORMATION DU PERE NOËL

Arbre de Noël des Enfants

Lundi 12 Décembre 2022 à 14h00

Goûter, spectacle et remise des cadeaux en présence du Père Noël

À la Salle des Fêtes

Colis des Aînés

Distribution entre le 14 et le 18 décembre 2022

Vœux au personnel

Samedi 17 Décembre 2022 à 11h À la Mairie



Vœux de la Municipalité à la population

Dimanche 08 Janvier 2022 à 11h À la Mairie

INFORMATION IMPORTANTE

CATASTROPHE NATURELLE

Si votre habitation a subi des dégâts suite à la sécheresse, signalez-le à la mairie en nous faisant parvenir un simple courrier faisant état des dégradations ainsi que des photos des sinistres occasionnés. Pour rappel, en 2022 la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle (pour mouvements de terrain différentiels liés aux aléas retrait-gonflement des argiles).

SMD3 – REDEVANCE INCITATIVE

Vous recevrez de la part du SMD3 une dernière facture pédagogique en cette fin d'année, vous précisant les modalités et tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

En résumé

LA REDEVANCE INCITATIVE

C'est quand?

Dès le **1**^{er} **janvier 2023**, la redevance incitative remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



C'est combien?

En moyenne 20 €/ mois et par foyer.

À quoi ça sert ?

Au-delà de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la redevance incitative finance :

- · La collecte du verre
- · La collecte du carton
- La collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers
- L'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats, etc.)



Contactez-nous



09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)



service.usagers@smd3.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30





DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE!

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

Le truc du mois : emballages cadeau responsables

LE FUROSHIKI : l'emballage écologique zéro déchet !



Les « éco-emballages » pour vos cadeaux de Noël! Que ce soit pour proposer un emballage cadeau original ou pour dépanner, parce que vous n'avez plus de papier cadeau, n'hésitez pas à vous lancer dans la confection d'un **paquet cadeau en tissu**! Pour cela, nous vous conseillons de vous familiariser avec le **Furoshiki**. Cette technique japonaise consiste à plier et nouer du tissu pour pouvoir, entre autres, emballer des cadeaux à l'occasion de Noël, pour un anniversaire ou autres.

Ou tout simplement pensez à recycler vos journaux!



Laissez aller votre imagination !!!

L'éco-geste du mois : manger de saison / penser au composteur





Le compost c'est ton pote!

Si vous avez un petit bout de terrain, n'hésitez pas à installer un composteur : toutes vos épluchures de légumes, fruits, carton brun, feuilles, pain rassis (attention, les poules risquent d'être jalouses !), mouchoirs en papier, sachets de thé et de tisane, thé en vrac...

Des guides de compostage sont disponibles en mairie et sur internet. N'hésitez pas à faire du compost votre pote!

INFORMATION DU MOIS



Une mention particulière pour le Centre Equestre et Poney Club de la Métairie du Roc tenu par Mme Rachel Aguesse.

Effectivement, La Fédération Française d'Equitation a tenu à nous informer qu'Eva Salles avait brillamment participé au Championnat de France d'Equitation et obtenu une médaille de bronze dans la discipline « CSO » catégorie Poney 2C minime 1.

Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un but éducatif et sportif et est également un évènement majeur dans la vie d'un cavalier!

INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE TEMPORAIRE DE VOTRE SALON DE COIFFURE LES CISEAUX DE FAUX







Le salon sera **fermé** pour travaux du **lundi 30 janvier au samedi 18 février**La réouverture est prévue le **mardi 21 février**.

Il sera proposé du <u>service rapide à</u> domicile en attendant, du <u>30 janvier au</u> samedi 11 février.

Un transfert d'appels sera mis en place afin de pouvoir organiser au mieux.

LES CONSEILLERS NUMERIQUES du Conseil Départemental



Le Conseil départemental a également développé un outil de recensement de l'offre de services, accessible en ligne. Cette carte présente la base de données géolocalisées des lieux et services de médiation numérique existante en Dordogne. Il est interactif et accessible via https://bit.ly/CartoCD24

ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE DOMAINE PUBLIC



En tant que riverain d'une voie communale ou communautaire, vous êtes tenus d'entretenir vos haies, bordures végétales, arbres, arbustes qui empiètent sur le domaine public, et qui potentiellement réduisent la visibilité piétonne et routière.

La responsabilité des riverains peut être engagée en cas d'accident lié au non-respect des règles d'entretien des plantations en bordures du domaine public.

Nos rues sont parfois étroites et sinueuses ; nous comptons donc sur vous pour entretenir vos haies et arbustes !

RAPPEL: BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé

<u>sur déclaration</u> en mairie du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 28 février 2023.

Vous devez déposer cette déclaration au moins 3 jours avant le début du brûlage.

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible!

Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des

dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf.: arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux, etc...

Valable toute l'année :

lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

INFORMATION ÉNERGIE du SCOT BERGERACOIS



Comment bien isoler sa maison ? Quel chauffage choisir ?

Quel matériel de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire ?

Quelles aides financières pour les travaux ?

Nous vous rappelons que le CAUE, partenaire institutionnel spécialisé dans le logement et l'amélioration de l'habitat, permet aux usagers et aux propriétaires de s'informer et d'effectuer des démarches pour obtenir des conseils et des aides.

Un conseiller Info Energie informe par téléphone, par mail ou reçoit GRATUITEMENT les habitants à Périgueux, 2 Place Hoche, sur rendez-vous : 05 53 08 37 13

https://cauedordogne.com/page-accueil/ -- conseil@cauedordogne.com







05 AU 09 DECEMBRE 2022

LA SEMAINE DES ECO-GESTES

Le Service de Médiation Energie de l'ADIL24 organise une semaine de sensibilisation aux éco-gestes afin de réaliser des économies d'énergie dans son logement.

Pour plus de renseignements, contacter l'ADIL24 05.53.05.15.15 (touche 2) ou le 05.53.09.89.89 (touche 3) 3 Rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX - contact@adil24.org

LUNDI 05 DECEMBRE

NONTRON: 9 h 30 - 11 h 30

Salle des fêtes

Place des Droits de l'Homme

BRANTOME: 14 h 30 - 16 h 30

Salle du Dolmen

1 Avenue André Maurois

MARDI 06 DECEMBRE

BERGERAC: 9 h 30 - 11 h 30

Salle de l'Orangerie

3 Rue Lakanal Parc Jean Jaurès

LAUNDE: 14 h 30 - 16 h 30

Salle Jacques Brel

15 Avenue du Général Leclerc

MERCREDI 07 DECEMBRE

MONTPON MENESTEROL:

13 h 30 – 15 h 30 Salle de Montignac Rue du Duc de Sully

JEUDI 08 DECEMBRE

SARLAT LA CANEDA:

9 h 30 – 11 h 30

Salle Pierre Denoix - Le Colombier

TERRASSON LAVILLEDIEU :

14 h 30 - 16 h 30

Maison des Associations

Rue Eugène Leroy

VENDREDI 09 DECEMBRE

PERIGUEUX: 09 h 30 - 11 h 30

Salle de Montaigne Théâtre de Périgueux

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Quoi de neuf à la bibliothèque de Faux?







HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	



Nouveautés !!!

Le temps d'automne donne envie de rester au calme sur son canapé avec un bon livre !!!!

Quelques nouveautés à la bibliothèque et pour tous les goûts : polars, terroir, feel-good, récit, et Pierre LEMAITRE la suite...





Rendez-vous à la Nuit de la lecture à Faux le vendredi 20 janvier...

Des enfants aussi liront des histoires qui font peur... des histoires sombres... très sombres...



LA VIE ASSOCIATIVE

Liste des contacts des associations de la commune

- * A.A.M.: Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * ABT: M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * A VOS SAVONS: M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 06.12.85.63.09
- * 2CV EN FAUX 'LIES: M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * COMÉDIES COCASSES: Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * COMITÉ DES FÊTES: Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- * CRÉATION ET LOISIRS: Mme DUMON Juliette: 07.61.00.77.26
- * CYCLO CLUB FAUX FURIEUX: M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB DE FAUX: M. FONTAYNE Olivier: 05.53.24.30.60 fcfaux.footeo.com
- * L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * LE TEMPS DES LOISIRS (Générations en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

DATES	MANIFESTATIONS ASSOCIATIONS		
	2022		
11 décembre	Marché de Noël, Feu d'artifice	APE de l'École	
12 décembre	Arbre de Noël des Enfants	Mairie / Ecole	
14 au 18 décembre	Distribution des colis aux Ainés	Mairie	
17 décembre	Vœux au personnel de la Mairie	Mairie	
	2023		
08 janvier	Vœux à la Population à la Mairie	Mairie	
20 janvier	La Nuit de La Lecture - Lecture théâtralisée	Bibliothèque	
	- Lecture à plusieurs voix de l'école		

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification des règles sanitaires en vigueur à la date des manifestations.

RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS



OCTOBRE ROSE

Cette année, la commune s'est parée de rose à la mairie pour témoigner de son soutien contre le cancer du sein. C'est une première, loin d'être une dernière, visant à encore être plus mobilisée en 2023.

Un grand merci à Nicolas Bacquet qui nous a fourni les ballots de paille enrobés de rose!





LE JOUR DE LA NUIT - 14 Octobre



Le 14 octobre dernier la commune de Faux « a éteint les lumières pour rallumer les étoiles », dans le cadre des manifestations nationales de l'ONG « Agir pour l'environnement » - LE JOUR DE LA NUIT-

25 personnes étaient présentes dont de nombreux enfants des écoles de Faux à la projection d'un film documentaire sur les chauves-souris présenté par Amandine Theillout de la LPO.

horsecon







À l'issue de la projection, lors
d'une balade nocturne, les enfants
et les grands ont découvert
avec ravissement l'observation
acoustique des chauves-souris avec
des matériels à ultrasons adaptés.
La soirée s'est conclue par un petit en-cas
revigorant offert par la municipalité.

HALLOWEEN DE L'APE - 31 octobre



C'est sous le soleil que nous avons pu fêter Halloween avec petits et grands. Pendant que les enfants dégustaient bonbons et crêpes, un jury de choix a élu la meilleure soupe de la journée.

L'APE remercie les familles, les maîtresses, les habitants qui ont offert les confiseries ainsi que la commune.

CONCERT A L'EGLISE – CONCORDIA CHORALE – 20 novembre

« C'était un grand plaisir pour Concordia de présenter un concert de musique chorale dans l'église le dimanche 20 novembre... malgré une journée pluvieuse, le ciel s'est dégagé environ une demi-heure avant le début et le public n'a pas été découragé!

Une centaine de personnes du village, et des amis, ont apprécié un programme de musique variée, des classiques tels que Bach, Mozart et Fauré, aux compositeurs modernes comme Leonard Bernstein et Aaron Copland. C'était une telle joie de remplir l'église de musique – elle le mérite!

Le concert a été suivi d'un pot d'amitié - un moment convivial pour tout le monde.

Concordia a le plaisir de vous annoncer que nous avons pu acheter des marchandises pour les Restos du Cœur pour une valeur de 200 €, grâce à votre générosité. Un grand merci à vous tous !

Nous nous réjouissons de revenir l'année prochaine avec un nouveau programme – donc à bientôt -Musicalement, Belinda Drew



LPO - Restitution d'enquête - 30 novembre

Dans le cadre du programme « Aidons les agriculteurs à préserver la biodiversité » mené par la LPO sur le plateau de Faux-Issigeac avait lieu mercredi 30 novembre, la soirée de restitution de l'enquête rapaces nocturnes. 3 axes constituent le projet (accompagnement des agriculteurs, mobilisation des scolaires), celle-ci s'inscrivait dans le dernier axe « Mobilisation des citoyens ».

Cette mobilisation a débuté le 17 mai avec une nuit de la chouette où 80 personnes ont pu être sensibilisées à l'observation des rapaces nocturnes et à leur protection. Des formations « enquêteurs » ont eu lieu début juin puis les points d'écoute nocturne ont été effectués en juin/juillet. Une vingtaine de personnes ont pu assister à la restitution des résultats mercredi dernier. 49 données ont été récoltées sur les 42 points d'écoute effectués avec 5 espèces contactées. La première place du podium des espèces les plus recensées revient à la Chevêche d'Athéna (la petite chouette aux yeux jaunes), puis le Hibou moyen-duc, le Petit-duc Scops pour la deuxième et troisième place. Arrivent ensuite, l'Effraie des clochers et la Chouette hulotte. La restitution a également permis de poser 2 nichoirs dans le verger communal, 1 nichoir pour la Chevêche d'Athéna et 1 pour le Petit-duc Scops, ces deux espèces étant des auxiliaires des cultures et notamment des vergers. Un ciné-débat a clôturé cette soirée avec l'excellent documentaire « Les mille et une histoires d'une haie » réalisé par Marie Daniel et Fabien Mazzocco.



AU PROGRAMME

LE MARCHÉ DE NOËL de l'APE





Venez nombreux soutenir l'artisanat, le travail des enfants et l'APE

CREATION ET LOISIRS



Création et loisirs a repris ses activités et il semblerait qu'on y fasse le plein de plaisir.

L'association Création et Loisirs vous propose dans le cadre des **ateliers du mercredi** un atelier poterie (animé par Maud Daguzé) et un atelier tricot (animé par Michèle Legrand et Nadine Pauchet).

Pour que cela devienne effectif, l'association a besoin de savoir combien de personnes seraient intéressées.

Merci de prendre contact par SMS avec :

Juliette: 07 61 00 77 26 Maud: 06 02 29 39 77

Nadine: 06 80 68 11 82

Michèle par tel au 05 53 57 38 50.

Par ailleurs, une nouvelle résidente de la commune, Annie Ammeter, nous a fort gentiment proposé une animation "approche méditative et respiration" visant à gérer son stress et ses émotions, trouver du bien-être.

Cette activité pourrait démarrer en début d'année 2023, afin que cette personne ait pu gérer son activité et son temps libre.

Ce sera soit un atelier du mercredi soit un atelier le jeudi soir après 19 h, afin de permettra aux" travaillants" d'y venir.

La Présidente, Juliette DUMON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



















- EYMET - Pôle des services publics : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel: 05 54 22 00 06

Horaires: du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- ISSIGEAC - Maison des services : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel: 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet www.ccpsp24.fr

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexez tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle.

Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

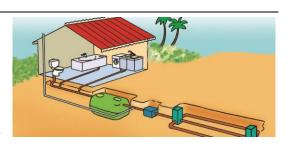
SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ est à votre service pour

tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



SMD3 (Ordures ménagères)

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois							
	Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER: 01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00					
ISSIGEAC La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 -12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

La redevance incitative entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle remplacera la taxe sur les ordures ménagères actuellement facturée sur la taxe foncière.

Rappel page 12 sur la redevance incitative.

PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- A EYMET, le 4^{ème} jeudi de chaque mois 23 avenue de la bastide (CCPSP);
- A ISSIGEAC, le 2nd jeudi de chaque mois 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et

l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



PERMANENCES DES ORGANISMES

<u>ASSISTANTE SOCIALE</u> - Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège: CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences:

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66 31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA: Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

Une seule adresse: 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

<u>S.S.I.A.D</u> – <u>A.M.A.D.</u> <u>Sud-Bergeracois</u> (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00 2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC. De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646



<u>ANAH</u>: Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h Sans RDV de 8h à 12h (informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine: 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés) sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

① 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h − 21
Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☑ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 08 décembre 2022

Prendre RDV auprès du secrétariat Au 05.53.58.70.32

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à

16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC. 05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

CHATELET Nicolas NC Multi-services -

538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – nchatelet@me.com

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71

GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) – 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr

LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) –

134 Route de La Robertie - 05.53.24.32.58

LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) –

167 rue Paul Abadie - 06 26 48 73 56

MAILLET Amélie Couture -

141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 – ameliemaillet.couture@gmail.com

MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) –

La Micalie - 06 88 89 30 61

MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) –

1577 Route de Lajasse - 05.53.63.21.10

MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) –

587 Route des Galis - 05.53.24.32.44

MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) -

135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -

200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains –

Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) -

120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) –

449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) –

17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE

(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -

Adresse physique: 642 Route de Languais – Adresse postale:

794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD -

67 Chemin Thalamy - 07.54.36.49.89

BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) –

242 Chemin de la Genèbre - 05.53.24.30.21

BRETOU Daniel (Gîte rural) -

17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

CHARNAILS - Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) -

A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –

06 68 18 18 67 - charnail1984@gmail.com

CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure -

56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour -

146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 www.chateauletour.fr

DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) –

1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com

GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile

et agricole, équipements divers) -

47 Chemin de La Cabane - 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) -

Les Grèzes – 07.77.32.21.96

KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulant –

restauration rapide) -

392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et

bovins, vente à la Ferme) –

1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)

264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)

« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile –

886 Route de Beaumont - 06.37.44.90.61

VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) –

17 Rue Albert Guillaume - 05.53.24.32.45

VIVAL - Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale -

Christophe MARGUIER -

159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTE MATERNELLE

MAHIEU Brigitte -

52 Rue Neuve - 06.24.40.10.55 - 05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors

dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL –

Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER –

11 Impasse du Moulin – 06.88.20.28.57

KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de

Gymnastique adaptée

Annie AMMETER –

894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :

Améliah RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO:

Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :

Raymond AMMETER - 06.72.84.20.77

HERBORISTE - SOINS & BIEN-ÊTRE:

Elsa RISCHMANN - 06.61.35.43.65

Memento des numéros utiles







GENDARMERIE D'ISSIGEAC	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi	05.53.73.52.80
De 8h30 – 12h00	
MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40
faux24.mairie@wanadoo.fr	09.77.44.58.96
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX	05.53.22.91.55
bibliothequefaux24@gmail.com	03.33.22.31.33
LA POSTE à ISSIGEAC	<u> </u>
(Guichet)	3631
(Distribution)	05.53.22.70.29
	03.33.22.70.23
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES	
Accueil	05 52 22 57 04
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.22.57.94
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
	1
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association	05.53.74.26.25
Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	
	i
CIAS (centre intercommunal d'action sociale)	05.53.22.57.94
– EYMET (standard, demander le CIAS)	
OFFICE du TOURISME	
-d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
-d'EYMET	05.53.23.74.95
DÉCHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux	05.53.61.76.74
	06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIE ISSIGEAC	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	i
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27

INFIRMIÈRES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, M. FILIPOZZI et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES)	
- C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS	
(BOUNIAGUES)	06.64.89.85.44
- L. BLOT (BOUNIAGUES)	06.10.71.00.34
KINÉSITHÉRAPEUTES	
A. AMMETER (FAUX)	06.07.63.18.95
S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC)	05.53.24.12.37
A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.19.50.55.10
A. C. C. COZIVIA (BOOMIAGOLS)	05.24.10.56.20
	05.24.10.56.20
OSTÉOPATHES	
Mme. DHELIAS	06.72.65.41.21
Mr CHAPUIS (ISSIGEAC)	06.62.95.65.26
Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	
PÉDICURE PODOLOGUE	
C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
F. CORREIA	06.37.42.17.99
	30.37.72.17.33
LUXOPUNCTURE	
M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
PSYCHOPRATICIENNE	06.88.55.78.93
TOURRES P. (BOISSE)	
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	09.71.00.84.24
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Les Messes

Office anglican de Noël : jeudi 15 décembre 18h à Eymet

Noël: 24 décembre 21h à Eymet – 18h30 à Issigeac 25 décembre 11h15 à Eymet – 10h30 à Issigeac

Nouvel an: 31 décembre 19h à Eymet

1er janvier: 11h15 à Eymet - 10h30 à Issigeac

Dimanches 4, 11 et 18 décembre :

- 11h15 Eymet et 10h30 Issigeac